

les
journées théma[tiques]
de **Rés0 Villes**

n°2

3 Juillet 2007



NOUVELLE PAUVRETÉ
les travailleurs pauvres



Centre de ressources politique de la ville
Bretagne Pays de la Loire

19 rue Romain-Rolland
44100 Nantes
Téléphone 02 40 58 02 03
Télécopie 02 40 58 03 32

23 avenue de Guyenne (bâtiment B)
35 000 Rennes
resovilles.com
resovilles@resovilles.com

Février 2008



Centre de ressources politique de la ville
Bretagne Pays de la Loire

PRÉFACE

Dans le cadre de ses journées thématiques, RésO Villes a proposé une rencontre en juillet 2007, sur le thème « la nouvelle pauvreté : les travailleurs pauvres ».

Cette rencontre s'adressait aux travailleurs sociaux et acteurs de la politique de la ville, confrontés à la prise en compte de cette nouvelle forme de pauvreté dans les quartiers prioritaires.

La journée avait pour objectif de revenir sur l'histoire de l'évolution de la pauvreté dans notre pays afin de mieux comprendre les difficultés identifiées aujourd'hui.

Nous avons sollicité le témoignage de Paul LE CALLENEC, directeur de l'action sociale de la ville de Laval, pour éclairer les participants sur la façon dont une ville organise son intervention dans ce cadre.

A partir de cet exemple, nous avons demandé à Philippe ALONZO, chercheur et enseignant à l'université de Nantes, de présenter l'historique de la pauvreté en France et la situation aujourd'hui. Ces deux interventions ont donné lieu à un débat avec les participants.

Vous trouverez dans cette publication, les textes des interventions de Paul LE CALLENEC et Philippe ALONZO.

RésO Villes proposera, en 2008, la création d'un groupe de réflexion pour accompagner les professionnels dans la recherche de mode d'intervention au regard de la pauvreté.

SOMMAIRE

4	L'EXEMPLE DE LAVAL <i>Par Paul Le Callennec, directeur général adjoint en charge de l'action sociale et chef de projet politique de la ville à Laval</i>
10	PHILIPPE ALONZO, MAÎTRE DE CONFÉRENCE À L'UNIVERSITÉ DE NANTES
10	<i>Présentation</i>
10	<i>Les travailleurs pauvres : catégorie individuelle ou familiale ?</i>
15	<i>Décrire les travailleurs pauvres selon leur parcours professionnel, leurs caractéristiques socio-démographique, leurs revenus individuels et leur situation familiale</i>
18	<i>Travail et pauvreté : les femmes d'abord</i>
24	<i>Travailleurs pauvres et emplois non qualifiés</i>
28	ANNEXES
28	<i>Evolution de la pauvreté depuis 30 ans</i>
31	<i>Population active occupée selon le statut des emplois</i>
32	<i>Taux de sous-emploi parmi les actifs occupés à temps partiel par catégorie socioprofessionnelle</i>
33	<i>Liste des participants</i>
35	<i>Bibliographie</i>

L'EXEMPLE DE LAVAL

PAR PAUL LE CALLENEC,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET
CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE
À LAVAL

Je suis responsable à Laval depuis décembre 2001 des politiques de la ville et depuis deux ans, je suis Directeur général adjoint de la ville en charge de l'action sociale et j'ai gardé sur l'agglomération, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et les politiques du PLIE.

L'observation du territoire d'une ville de 50 000 habitants et d'une agglomération de 100 000 habitants, à travers les responsabilités qui sont les miennes, me permet d'avoir un point de vue assez global de ces phénomènes de précarité et surtout des travailleurs pauvres. Ainsi, à partir de cette observation, j'ai, avec l'équipe du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, très largement inspiré et orienté le nouveau projet pour faire suite au contrat de ville sur ces problématiques là.

Mes responsabilités, à la ville, vont des crèches jusqu'aux maisons de retraite, en passant par la direction du CCAS :

- crèches et haltes garderies
- 8 centres de loisirs et 8 centres sociaux sur Laval
- la direction du CCAS et plus particulièrement d'un pôle assez important qui s'occupe de l'accompagnement des personnes, des aides aux personnes en difficultés notamment.

Au niveau de l'agglomération, l'outil contrat de ville mais aussi et surtout le PLIE, permettent une observation assez fine de toutes ces personnes qui n'ont pas encore réussi à s'ancrer durablement dans le monde du travail.

LES HALTES GARDERIE

Par exemple, on doit souvent faire face à des situations d'urgence auxquelles des familles sont confrontés lorsqu'elles tentent de s'insérer et entreprennent une démarche vers l'emploi. Les places en formation restent souvent en attente puis se déclenchent très vite, il faut donc trouver, pour un certain nombre de familles, des systèmes de garde extrêmement rapidement.

C'est aussi le cas pour le travail en intérim, où les personnes ont des travaux séquencés et il faut répondre en général le matin pour l'après midi, quand ce n'est pas dans l'heure qui suit.

En halte garderie, on observe de plus en plus de problèmes d'équilibre alimentaire et d'hygiène, y compris chez les plus petits. Sans vouloir généraliser, on peut remarquer que, lorsqu'une vie s'organise d'une manière très séquencée, avec cette grande difficulté pour les personnes qui vivent dans la précarité de se projeter dans l'avenir, il y a une répercussion en général assez immédiate sur le mode de vie des foyers et des enfants. On fait les choses dans l'urgence et surtout sans avoir une démarche à long terme, équilibré comme on peut l'entendre quand on est dans une situation plus stable.

Les haltes garderies jouent un vrai rôle social dans la ville, puisque ce mode de garde peut répondre à des situations d'urgences, et donne ainsi une vision sur les jeunes enfants de familles précaires.

LES CENTRES DE LOISIRS

Nous avons 8 centres de loisirs sur Laval, avec une fréquentation de plus en plus importante sur toutes les vacances, du fait, notamment de l'augmentation du travail intérimaire liée aux absences pendant la période des vacances scolaires.

C'est une vraie difficulté pour tous ces jeunes enfants de sortir de l'école pour entrer dans un centre de loisirs qui souvent se trouve dans le même lieu, et y rester durant toutes les vacances scolaires. Pour ces enfants, les périodes de pauses n'existent quasiment pas et leur mode de vie s'organise sur un rayon géographique de 200 mètres.

Le parallèle avec l'aménagement du territoire et des politiques de la ville est intéressant à faire. Nous avons souvent ce débat avec les chefs de projets sur la question de la mobilité : faut-il amener des services dans la proximité ou au contraire, tenter d'organiser une géographie permettant les mobilités avec les transports en commun et les pistes cyclables ?

A partir de ce constat, cette année nous avons choisi une nouvelle orientation : au lieu d'organiser des camps de 8 jours au bord de la mer, nous préférons faire des mini-camps de 2-3 jours fréquemment pour faire sortir les jeunes de la ville et de leur quartier. On ne va pas très loin (10-20 km) mais l'important pour eux c'est de se retrouver dans un environnement totalement différent, et ils en sont ravis.

On peut faire la même observation chez les plus grands, dans les centres sociaux. Là aussi, il y a des adolescents qui ne partent pas en vacances ou peu, et qui ont beaucoup de mal à construire des projets car ils vivent dans des familles où la construction de projets sur le moyen terme ou le long terme n'existe quasiment pas. Plus tard, on constate, notamment dans les missions locales, que la lecture de leur projet, de leur avenir, de leurs activités de loisirs se fait la veille pour le lendemain, quand ce n'est pas pour l'heure qui suit. Car ils n'ont pas un environnement familial où les choses se décident longtemps à l'avance, où on a le bonheur 3 mois avant

de décider autour de la table le soir où est ce que l'on va aller pendant les vacances. D'où cette demande très courante : on veut un local pour se réunir pour discuter, pour regarder la télévision.

Il faut cependant faire attention à ne pas tomber dans le travers inverse qui consiste à demander à ces jeunes beaucoup plus que ce que l'on demanderait à ses propres enfants : construction de projets, avec un objectif, une méthodologie, préparés longtemps à l'avance. L'essentiel est de leur offrir des espaces de liberté, des animations et des projets intéressants sans les assister.

LES TEMPS DE TRAVAIL

Les parents de ces jeunes travaillent, au mieux sur des horaires séquencés, souvent dans des emplois de service, notamment tout ce qui est nettoyage.

Le prochain enjeu pour ces travailleurs pauvres, c'est aussi d'organiser leur temps de travail pour tenter d'éviter les coupures dans la journée. Par exemple, les métiers du nettoyage ont lieu tôt le matin ou tard le soir. Donc les parents ne sont pas là pour le départ et l'accompagnement à l'école, et ils ne sont pas là non plus pour le retour de l'école. C'est à mettre en parallèle avec les projets éducatifs et les politiques que nous menons les uns et les autres sur l'accompagnement et l'aide aux devoirs.

LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Au sein du pôle d'accompagnement du CCAS, on observe de plus en plus de petits incidents, pas très graves, mais qui mettent en péril l'équilibre fragile du budget de la famille. On travaille à Laval avec l'ensemble des partenaires, essentiellement la CAF et le Conseil Général, mais aussi le monde associatif, sur l'aide

éducatif budgétaire pour ceux qui sont dans la précarité, et pour les travailleurs pauvres.

Nous nous sommes efforcés de simplifier la vie de l'usager pour pouvoir répondre rapidement aux urgences et éviter l'empilement des aides qui peuvent être contradictoires. Par exemple, dans le cas d'une machine à laver qui tombe en panne, il y a deux ans, il fallait aller à la CAF faire un dossier, au Conseil Général faire un dossier, au CCAS etc... et puis de temps en temps une association donnait un petit complément. Donc on se réunissait, on produisait beaucoup de papier, ça coûtait très cher.

C'est un vrai problème aujourd'hui et on le sait, les travailleurs sociaux des villes et des départements passent plus de temps derrière un écran, plutôt qu'à observer, à regarder et aller chez les personnes pour les accompagner et les aider.

Les politiques de la ville sont pour ça une bonne plate forme de partenariat, pour faire prendre conscience et libérer du temps des uns et des autres pour être plus pertinent et plus efficace. Les usagers en sont ravis, et en termes de dépenses publiques, c'est un peu plus cohérent.

Autre exemple : le cas d'un décès dans la famille. Nous avons eu le cas il y a quelques semaines, d'un agent social dans une maison de retraite qui vit seul avec deux enfants dont un en études universitaires. L'un des enfants est décédé et il fallait rapatrier le corps à Niort, ce qui coûtait 4000 €. Le CCAS l'a pris en charge, on ne lui a pas fait un prêt, mais on s'est concerté entre le Conseil général, la CAF et la ville, pour essayer de lui donner une aide la plus substantielle possible et de mémoire il reste 1000 € à sa charge et à la charge de ses enfants.

On peut aussi citer l'exemple du coût des

lunettes. Beaucoup d'enfants ne réussissent pas à l'école, tout bêtement parce qu'ils n'ont pas été vus par la PMI, et qu'ils ne voient rien, ou alors ils ont de vieilles lunettes, qu'ils ne peuvent pas changer car c'est très mal remboursé. Même chose pour la santé bucco-dentaire. Dans le cadre de l'organisation du CUCS, le binôme avec une infirmière, a bien remarqué cet ensemble de petites choses qui déséquilibre le budget.

Concernant l'alimentation, le CCAS a mené avec des associations comme les Restos du cœur ou le secours populaire, un travail de fond sur l'équilibre alimentaire avec des petits budgets.

LES POLITIQUES D'INSERTION

Nous avons inscrit dans le CUCS notre volonté de travailler sur la question des délais sur la thématique emploi, avec la mission locale et le PLIE. Il s'agit des délais administratifs, mais aussi des séquences de recherche d'emploi, ponctués par des stages, par des délais d'attente, de relances etc...

Comme beaucoup de bassins d'emploi malheureusement, à Laval, nous avons été touché par des fermetures d'usines. Certains salariés qui avaient un travail pénible font une pause car ils ont touché un gros chèque et peuvent voir venir. Mais, ils ne mesurent pas l'urgence à ne pas trop s'éloigner du milieu du travail et essayer de se repositionner sur les territoires de l'emploi, ils passent ainsi à travers un certain nombre d'opportunités et finissent par sortir des dispositifs. On les voit sortant de cellules de reclassement aller vers l'ANPE, puis de l'ANPE, on les retrouve quand ils sont plus âgés vers le PLIE. Après ces séquences très longues, un certain nombre de personnes qui ont perdu pied ont du mal à accepter des contraintes sur des emplois moins qualifiés en général.

A la question des rythmes, s'ajoute la multiplicité des partenaires : il n'y a jamais eu autant de monde à s'occuper des personnes sans emploi en France, et les maisons de l'emploi n'ont peut être pas bien réglé dans un premier temps les choses, au moins sur le secteur de Laval. Nous travaillons avec la Préfecture de la Mayenne à faire en sorte qu'un usagé sans emploi ou en recherche d'emploi ait un interlocuteur désigné unique, celui qui doit être le plus à même de répondre dans sa catégorie de recherche d'emploi aux questions qu'il se pose, ensuite à ce professionnel référent d'activer les différents dispositifs financiers (la DDE, la cellule de reclassement, le PLIE...). Afin d'épargner à ces personnes qui sont en précarité la situation extrêmement difficile et fragilisante de réexpliquer chaque fois leur parcours. Ce sont des cas classiques, mais les images et les témoignages que nous avons vus chez Moulinex ou Lu montraient bien cette détresse de la personne qui travaillait depuis 20-30 ans dans la même entreprise, y allait tous les jours, faisait bien son travail, et voit tout s'écrouler autour de lui.

Deuxième chose sur laquelle il faut travailler sur la question des délais : c'est le délai d'instruction financière.

Il existe un ensemble de dispositifs financiers pour accompagner les personnes en recherche d'emploi. Mais lorsqu'on entre dans un dispositif, il y a toujours un délai d'instruction qui entraîne des paiements différés parfois de 2 ou 3 mois. C'est aussi le cas pour l'instruction du RMI.

L'année dernière, 60% des aides octroyées par le CCAS de Laval, en direction des usagers, n'étaient pas là pour remplacer un dispositif inexistant mais servaient à amorcer financièrement les dispositifs qui se mettaient en charge mais progressivement. On en arrive ainsi à cette rubrique « sans ressources » que l'on connaît tous

sur les fichiers et qui nous choque.

SOLIDARITÉ ET TRANSVERSALITÉ ENTRE LES ÉCHELLES DE TERRITOIRE

Avec un taux de chômage de 5 ou 6 %, le bassin mayennais doit encourager le développement des entreprises pour favoriser l'emploi. Mais il faut le faire de manière raisonnable. Par exemple, quand on gagne le SMIC, on ne peut pas se permettre d'aller travailler en voiture à 20-30 km, car on recrée de la précarité. Il suffit que la voiture tombe en panne et ça peut devenir très vite dramatique.

Dans nos agglomérations moyennes, voire petites, nous n'avons pas de tissus de transports en commun très importants et nous devons vraiment donner des conseils sur cette question des temps de parcours.

C'est une vraie difficulté dans l'aménagement du territoire, car les villes moyennes se développent et les biens immobiliers deviennent trop chers à l'achat comme à la location. Par conséquent les gens s'éloignent et ont besoin de moyens de transport et leur situation se fragilise à nouveau.

Il y a toute une pédagogie à mettre en place sur la solidarité entre les politiques de la ville et les politiques d'aménagement du territoire des communes. Je l'expérimente régulièrement avec les maires à qui j'explique par exemple, que sur un lotissement de 30 lots, statistiquement du fait du chômage ou des ruptures de couples, 1/3 de ces projets d'accession à la propriété ne pourront pas aboutir. Alors pour accueillir ces personnes, il faut aussi développer le logement social sur ce territoire. Sinon, dans l'urgence, elles vont se diriger vers le parc social le moins cher qui se trouve dans les ZUS.

C'est pour cette raison que le dernier

Contrat de ville et le nouveau CUCS portent sur l'ensemble du territoire de Laval agglomération et pas uniquement sur les ZUS, car nous voulons en profiter pour structurer le territoire dans sa globalité et prendre en compte ces problématiques qui sont bien réelles.

Quand on observe les parcours résidentiels, on se rend bien compte que les enfants sont scolarisés dans les villes centre, qu'ils consomment des loisirs, culturels ou sportifs dans les villes centre, qu'ils vont dans les commerces dans les villes centre, et qu'en réalité, ils font très peu de choses dans la proximité de leur habitation, ils ne font qu'y vivre, y être isolés, d'où certaines difficultés en matière d'insécurité.

Les politiques de la ville ont essayé de travailler dans la transversalité, mais le cloisonnement par les thématiques s'est refait petit à petit. Nous avons ce devoir d'expliquer que l'insécurité dans la ville, c'est aussi la politique de l'habitat, c'est aussi les politiques de loisirs, et c'est aussi les politiques de santé et de logement. Il est essentiel d'avoir toujours cette approche globale.

LES ORIENTATIONS DU CUCS À LAVAL

Deux axes forts ont été affichés dans le CUCS de Laval :

- répondre au problème du non choix résidentiel des plus démunis, et dans les plus démunis on a intégré les travailleurs pauvres qui se concentrent malheureusement dans les quartiers ZUS du CUCS.
- lutter contre les obstacles à l'insertion des plus fragiles, c'est-à-dire ces personnes dans la précarité qui travaillent d'une manière instable. Cela concerne le chômage, les problématiques d'accès à la santé, l'échec scolaire,

les discriminations liées à l'origine.

Pour atteindre ces objectifs, nous arrivons à mobiliser l'ensemble des partenaires (le Préfet, le secrétaire Général de la préfecture, le Directeur de cabinet, partenaires institutionnels, mais aussi partenaires associatifs...) et à concentrer nos efforts en direction de ces personnes fragilisées.

L'EXEMPLE DE L'HABITAT

La politique de peuplement

Sur la thématique de l'habitat du CUCS, nous avons rédigé une fiche action sur la mise en place d'une politique de peuplement sur l'agglomération en concertation avec l'échelle départementale.

Aujourd'hui tout est concentré sur la ville centre. Or il faut travailler sur l'échelle départementale. Cela pose problème pour intégrer des familles d'origine étrangère notamment, mais c'est aux services de se déplacer et non pas à elles de se concentrer dans la ville centre.

Pour un nouvel arrivant qui ne comprend pas bien la langue, c'est très complexe de comprendre que la CAF intervient sur un champ, le Conseil Général sur un autre, le CCAS sur un autre etc... Quand on parle d'intégration, il faut que l'on essaye de simplifier au maximum les choses.

Les impayés de loyer

La deuxième fiche action concerne le travail avec les organismes HLM et les bailleurs sur les impayés de loyer et les expulsions locatives. Les temps de réaction concernant les questions de recouvrement de loyers sont beaucoup trop longs.

Si la lettre recommandée pour les loyers impayés n'arrive qu'au bout de 3 mois, le locataire doit débloquer une forte somme

– autour de 1000 € en une seule fois. L'aide éducative budgétaire que l'on mène avec le Conseil Général, la ville, les travailleurs sociaux et les bénévoles des associations, incite à être très vigilant sur ces difficultés financières qui déstabilise le budget des familles. Sans non plus tomber dans l'assistanat, nous travaillons beaucoup sur la prévention des impayés.

Le repérage et l'accompagnement des ménages en grande difficulté

La troisième fiche action sur l'habitat a pour objet le repérage et l'accompagnement des ménages en grandes difficultés et nous allons recruter un adulte relais pour y travailler.

Malheureusement, bien souvent, lors de l'état des lieux d'entrée dans les logements sociaux, les bailleurs sociaux n'ont plus vraiment le temps de repérer les situations « à risques » et d'y travailler. Il ne suffit pas de remettre le bail, la notice, les clés... Il faut aussi retourner voir les personnes et au fur et à mesure repérer les différentes difficultés au domicile des personnes. Il faut donner le temps aux acteurs sociaux de revenir auprès des familles dans leur logement pour les conseiller et lutter contre cette précarité.

L'adaptation du logement aux nouveaux arrivants et à leur cadre de vie

La dernière fiche sur le logement porte sur l'adaptation du logement aux nouveaux arrivants et à leur cadre de vie, d'un point de vue matériel, mais aussi social.

Lorsque des nouvelles familles s'installent, il faut que nous prenions l'habitude de leur expliquer comment fonctionne un centre social, un centre de loisirs et puis les accompagner, leur faire découvrir les choses – sans obligatoirement passer par une note en trois exemplaires ou par une réunion collective. Adapter la vie des nouveaux arrivants, c'est aussi leur expliquer

leurs droits, leur présenter l'offre dans sa proximité, leur faire visiter les endroits où ont lieu les différentes activités.

Je pourrais énumérer encore d'autres actions mais vous voyez bien que ce CUCS, nous l'avons construit complètement en rapport aux observations, que l'équipe du contrat de ville avait déjà partiellement constatées et que nous avons renforcé avec ce travail auprès de l'ensemble des partenaires et de l'action sociale au sens large du terme sur la ville de Laval.

PHILIPPE ALONZO, MAÎTRE DE CONFÉRENCE À L'UNIVERSITÉ DE NANTES

PRESENTATION ¹

En avril 1996², après la parution du rapport de Sophie Ponthieux et de Pierre Concialdi, le journal *La Croix* traduit l'expression « travailleurs pauvres » par « les pauvres au travail ». Toujours au sujet de cette étude, en novembre 1997, le journal *Le Monde* titre : « Les salariés pauvres font désormais partis du paysage social français » et *Libération* annonce qu'une étude du ministère de l'emploi montre l'émergence d'une catégorie de « pauvreté laborieuse ».

Trois ans plus tard, en 2000, à la suite d'un colloque organisé à l'Université Evry Val d'Essonne sur la question des travailleurs pauvres, *Le Monde* titre : « la France découvre ses travailleurs pauvres ». En 2005, suite à la parution d'une enquête montrant que 35 % des SDF travaillent, on peut également lire dans les pages du grand quotidien du soir que l'on assiste à « l'émergence d'une nouvelle catégorie de salariés, les *working-poops* ».

Entre 1996 et 2005 (en 9 ans donc) la catégorie des travailleurs pauvres reste, pour les médias, une catégorie émergente, peu établie, alors qu'elle repose sur une évolution structurelle de la société française. La complexité à définir les travailleurs pauvres du point de vue statistique, laisse libre cours à tous les amalgames. On confond les travailleurs pauvres avec les smicards, on confond salaire et niveau de vie. On considère la question des travailleurs pauvres sous

¹ D'après l'article de Xavier de la Porte, « Bobos » et « travailleurs pauvres », *La France invisible*, Editions la Découverte, 2006.

² Xavier de la Porte, « Bobos » et « travailleurs pauvres », *La France invisible*, Editions la Découverte, 2006.

³ D'après l'article de Sophie Ponthieux : « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Travail, Genre et Sociétés*, n°11, L'Harmattan, 2004.

l'angle du particularisme pensant que la question touche des populations bien définies (les intérimaires, les SDF, les familles monoparentales). Du coup, on en oublie que le phénomène s'étend du fait de la dégradation de la situation générale des salariés. Pour Xavier de la Porte la difficulté que rencontre la catégorie de « travailleur pauvre » pour émerger dans le débat social provient du fait qu'elle pose et repose (sur) la question des revenus à une époque où le partage des richesses se fait de plus en plus au profit du capital et au détriment du travail.

Interroger la catégorie des travailleurs pauvres, c'est se confronter à des colonnes de chiffres, à la complexité de la construction d'une catégorie statistique qui entremêle des critères individuels et familiaux. Vous aurez compris qu'on laissera de côté la présentation des portraits types tels ceux du SDF, du précaire, ou de la caissière, même si on peut y revenir lors de la discussion.

LES TRAVAILLEURS PAUVRES : CATÉGORIE INDIVIDUELLE OU FAMILIALE ?³

1) La question des *working-poops* est apparue en France dans les années 1990. En référence à la situation américaine.

2) Comment s'est construite en France la catégorie de travailleurs pauvres ou d'actifs pauvres ?

3) Problème : cette catégorie est construite au carrefour de deux unités statistiques : l'individu et le ménage.

4) Globalement les femmes et les hommes ont le même risque de pauvreté. Pourtant, la majorité des travailleurs pauvres sont

des hommes. Cela témoigne de deux inégalités entre hommes et femmes.
1) inégalités dans l'accès au travail,
2) inégalités sur le marché du travail (nous y reviendrons par la suite).

LES WORKING-POORS AUX ETATS-UNIS ET EN FRANCE

Aux USA

Le terme apparaît dans les années 60 : problématique de la pauvreté.

Les pauvres travaillent-ils ? Comment les aider de manière spécifique ?

Aux USA : dès 1929 et la « grande dépression » : on assiste aux premières politiques publiques pour résoudre la question des « poor workers ».

Deux types d'interventions pragmatiques :

- 1) distribution massive d'aide aux chômeurs,
- 2) mise au travail des « pauvres » par la création d'emplois spécifiques.

Dans un contexte de chômage massif, la pauvreté est associée au manque d'emploi.

Après la seconde guerre mondiale, en pleine croissance économique, les USA déclarent la guerre contre la pauvreté.

Un seuil de pauvreté est défini pour identifier les pauvres.

En 1963, seuil = 3000 \$ par an pour une famille de 4 personnes.

Ce seuil permet de voir qui peut bénéficier des différentes aides mis en place par le programme anti-pauvreté.

Ce programme est critiqué par les économistes qui doutent de son efficacité : les emplois créés pour les pauvres sont de **qualification basse** et il n'est pas sûr

qu'ils permettent de sortir de la pauvreté. Surtout, les pauvres travaillent déjà !!

En 1962, 70% des familles pauvres avaient au moins un membre salarié ou au travail et 23% en avaient deux ou plus.

Plutôt que d'aider indistinctement les pauvres, impliquant des risques de désincitation (l'idée morale que l'aide incite à la paresse), s'installe l'idée de récompenser ceux qui travaillent par un système d'impôt négatif.

En France

La problématique de la pauvreté laborieuse rejoint la problématique de l'analyse du marché du travail.

Le fonctionnement du marché du travail permet-il à ceux qui y participent d'éviter la pauvreté ?

En France l'incidence de la pauvreté est plus faible, la protection sociale est meilleure qu'aux USA.

Toutefois, la notion de travailleurs pauvres émerge dans les années 1980 avec la mise en place du RMI quand les pauvres deviennent une catégorie d'allocataires. Avant cela le système de protection sociale est organisé par risque (vieillesse, maladie, handicap,...)

Avec les années 1980, on voit apparaître une nouvelle catégorie, celle des « nouveaux pauvres » qui sont frappés par le chômage de masse.

Ce phénomène fait éclater au grand jour que travail et pauvreté peuvent être liés, que les pauvres travaillent, que les actifs peuvent être pauvres s'ils connaissent le chômage ou l'emploi instable, du fait de la dégradation du marché du travail et la montée des bas salaires.

Toutefois, en France, l'ambiguïté provient du fait que les différentes mesures pour soulager les travailleurs de leur pauvreté

sont associées au contrôle de leurs efforts pour travailler : il faut aider les pauvres surtout s'ils le méritent (plus vrai encore aujourd'hui qu'hier).

Ainsi, comme on le voit, USA et France se rejoignent à quelques décennies d'écart.

L'idée, selon laquelle ceux qui travaillent suffisamment ne peuvent être pauvres et ceux qui restent pauvres en sont, en grande partie, responsables, est aussi répandue en France qu'aux USA.

En France, 53% des personnes interrogées dans une enquête d'opinion en 2001 estimaient que la pauvreté peut s'expliquer par le fait que les gens ne veulent pas travailler (observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2002).

IDENTIFIER LES TRAVAILLEURS QUI SONT PAUVRES OU LES PAUVRES QUI TRAVAILLENT

Définir les travailleurs pauvres consiste à se situer à un double croisement : séparer les travailleurs des non travailleurs, puis les pauvres des non pauvres ; ensuite cumuler deux niveaux d'analyse. En effet, le statut d'emploi est individuel, la pauvreté est approchée au niveau du ménage.

Travailler

Qu'est-ce que travailler, qu'est-ce qu'un travailleur ?

Travailler c'est réaliser un travail marchand qui procure un revenu suite à une présence relativement durable sur le marché du travail.

Relativement durable signifie = « au moins la moitié du temps ».

(Donc une personne qui au cours d'une année qu'elle ait occupée un travail ou pas, a été présente sur le marché du travail aussi longtemps qu'elle en a été absente).

La France distingue les actifs des inactifs. Ainsi, entrent dans la catégorie des actifs, les personnes qui, lorsqu'elles sont au chômage, recherchent activement un emploi. Travailler renvoie au statut des individus vis-à-vis du marché du travail.

Etre pauvre

Il existe plusieurs possibilités d'être pauvre. La pauvreté est un concept multidimensionnel. Nous bornerons notre analyse à l'approche monétaire de la pauvreté. Etre pauvre renvoie au niveau de vie des ménages. Etre pauvre c'est donc vivre dans un ménage pauvre, avec l'hypothèse fondamentale de la mise en commun des ressources : tous les membres d'un même ménage sont donc pauvres ou non pauvres.

Le repérage des ménages pauvres résulte de la comparaison de leur **niveau de vie** avec un **seuil de pauvreté**.

L'échelle actuellement utilisée pour de nombreux travaux est dite « échelle OCDE modifiée ».

Niveau de vie = Revenu(s) / nombre d'unité de consommation (UC)

Où :

1er adulte = 1 UC

chaque adulte supplémentaire = 0,5 UC

Chaque enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC

C'est donc une échelle moyenne reposant sur le nombre de personnes du ménage et sur l'âge des personnes. Il est probable que les besoins ne reposent pas uniquement sur ces deux critères.

La pauvreté correspond à un niveau de vie significativement inférieur à celui prévalant dans une population.

On se réfère à une valeur médiane calculée à partir de la distribution des revenus

par UC. Le niveau du seuil varie avec l'ensemble des niveaux de vie.

En général les études réalisées par l'Insee retiennent un seuil égal à 50% du revenu médian par UC des ménages. Eurostat retient un seuil de 60%. Avec un seuil de 60% le taux de pauvreté est le double qu'avec un seuil de 50%, ce qui montre la nécessité de ne pas s'en tenir au calcul d'un seul seuil.

Pour l'Insee, la pauvreté relative s'élevait en 2000 à 579 € par mois pour une personne seule et 869 € pour un couple sans enfant, auxquels il faut ajouter 174 € pour chaque enfant de moins de 14 ans et 290 € pour les plus grands (14-17 ans).

Travailler et être pauvre

Dénombrer les travailleurs, les pauvres, puis combiner les deux.

Travail : plus on est exigeant sur le temps passé sur le marché du travail, et qui plus est le temps en emploi, plus l'effectif de la population diminue et plus ses caractéristiques bougent. **Elever le temps revient à sélectionner des personnes stables.**

Aujourd'hui en l'absence de tout critère de durée, 44% des personnes de 17 à 59 ans occupent un emploi à temps complet toute l'année. Si on retient les personnes qui ont passé au moins 6 mois sur le marché du travail et au moins un mois en emploi, le taux des salariés à temps complet passe à 65%

Pauvreté : plus le seuil est bas, moins il y a de ménages pauvres et inversement.

Combinaison : variation de la population des travailleurs pauvres

Tableau 1.

	60% du revenu médian EUROSTAT	50% du revenu médian INSEE
Au moins 1 mois sur le marché du travail	4 millions	
Au moins 1 mois sur le marché du travail et ayant occupé un emploi au moins 1 mois		1,8 millions

Passer du seuil de 50% à 60% fait progresser le nombre de travailleurs pauvres de + 70% !

Passer du critère d'au moins un mois d'emploi au critère d'au moins trois mois fait chuter le nombre de travailleurs pauvres de : - 10% au seuil de 60%, - 14% au seuil de 50%.

Individus ou ménages ?

On observe une grande hétérogénéité des situations d'emploi des travailleurs pauvres. Certains travaillent à temps complet toute l'année, d'autres alternent emploi et chômage, d'autres encore travaillent à temps partiel, certains sont relativement bien rémunérés mais ne travaillent pas régulièrement et d'autres encore ont des emplois stables rémunérés autour du SMIC.

Surtout, aux mêmes conditions d'emploi et de rémunération, tous les travailleurs ne sont pas pauvres ou non pauvres.

On observe pourtant des régularités. Ainsi, les conditions de travail et d'emploi des travailleurs pauvres sont toujours plus défavorables que celles des travailleurs non pauvres qu'il s'agisse du niveau de

qualification des emplois, de la rémunération, du type d'horaire hebdomadaire, de l'horizon des emplois ou du risque de chômage.

Ainsi, le risque d'être pauvre est de 7% pour les personnes en emploi à temps complet toute l'année et 20% pour les personnes qui sont en emploi partiel toute l'année. Si les conditions d'emploi ont un impact sur le risque de pauvreté, ce dernier est plus ou moins aggravé par les configurations familiales.

Tableau 2.
Risque de connaître la pauvreté

	Conjoint actif occupé à temps complet toute l'année	Conjoint inactif
Actif occupé à temps complet toute l'année	2%	25%

Dans la mesure où conditions d'emploi et configurations familiales sont inextricablement liées, il n'est pas possible de répondre à la question : quelles sont les caractéristiques d'emploi qu'une personne doit obtenir pour échapper à la pauvreté ? Ni à la question : quelle est la proportion des actifs que leur travail ne préserve pas de la pauvreté ?

Vouloir définir les travailleurs pauvres au niveau individuel conduit à négliger les arbitrages que peuvent réaliser les membres du ménage en ce qui concerne l'activité des uns et des autres. Par ailleurs, la situation familiale a également des effets sur les comportements d'activités des uns et des autres. Enfin, le niveau de vie dépend

aussi des prestations sociales et de la fiscalité qui sont déterminées par l'activité et la composition du ménage.

En conclusion

Les travailleurs pauvres interrogent comme catégorie particulière d'abord au niveau moral. Une personne « raisonnablement » insérée sur le marché du travail ne devrait pas être pauvre !

Les actifs pauvres sont donc posés comme une catégorie particulière d'actifs plus que comme une catégorie particulière de pauvres. Ceci conduit à rechercher dans leur situation sur le marché du travail, ce qui les différencie des autres actifs qui ne sont pas pauvres.

Toutefois, les mêmes conditions sur le marché du travail conduisent parfois à la pauvreté et parfois non, cela dépend de la configuration du ménage. On est donc obligé d'opérer un glissement des individus vers les ménages, d'une question sur la pauvreté des actifs à une question sur l'activité des pauvres.

DIFFÉRENCES HOMMES / FEMMES AU REGARD DE LA PAUVRETÉ

Les femmes cumulent des caractéristiques d'emploi défavorables mais sont sous-représentées dans la population des travailleurs pauvres.

Les inégalités hommes / femmes que l'on peut observer sur le marché du travail et de l'emploi, sont amplifiées dans la population des actifs pauvres. Les hommes sont quatre fois plus souvent en emploi salarié à temps complet que les femmes, quatre fois moins souvent en emploi salarié à temps partiel, et deux fois moins souvent en situation de chômage de longue durée.

Ainsi, 80% des salariés à bas salaires sont des femmes et ces dernières ne représen-

tent que 40% des travailleurs pauvres. Ainsi, la pauvreté des hommes ne résulte pas de leur situation sur le marché du travail et la non pauvreté des femmes ne résulte pas de leurs bas salaires, de leur sous-emploi ou de leur sur-chômage.

Les pauvres ne se recrutent donc pas uniquement du côté des exclus du marché du travail (majoritairement des hommes). Par ailleurs, une grande partie des actifs ayant des conditions d'emploi très éloignées de la norme de l'emploi stable à temps complet échappe à la mesure de la pauvreté (majoritairement des femmes).

Cela pose des problèmes aux frontières de la pauvreté, car dans certains cas, il suffit qu'un membre du ménage, généralement la femme, occupe un emploi à bas salaire pour que l'ensemble du ménage soit au dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi aussi les couples les plus surreprésentés dans la pauvreté sont les couples mono actifs et les ménages monoparentaux. Ainsi, les femmes pauvres sont moins souvent actives que les hommes pauvres.

L'étude des différences hommes/femmes au regard de la pauvreté fait apparaître l'inégalité des hommes et des femmes dans l'accès au marché du travail. Les caractéristiques des emplois offerts aux femmes peu qualifiées, en matière de sous emploi et de bas salaire, font que ces dernières peuvent en définitive arbitrer en faveur d'une allocation, même si celle-ci n'est pas très élevée.

DÉCRIRE LES TRAVAILLEURS PAUVRES SELON LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL, LEURS CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES, LEURS REVENUS INDIVIDUELS ET LEUR SITUATION FAMILIALE ⁴

⁴ D'après l'article de Christine Lagarenne et Nadine Legendre : « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », Economie & statistique, n° 335, 2000-5, Insee.

DÉFINITION

Un actif pauvre est une personne de 17 ans ou plus, active et vivant dans un ménage pauvre.

La pauvreté est définie au niveau du ménage : un ménage est pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Par convention, tous les membres d'un ménage sont considérés comme pauvres.

1. Une personne est active si elle a été au cours de l'année, plus souvent sur le marché du travail qu'en dehors (c'est-à-dire, au moins 6 mois en emploi ou au chômage). C'est le cas de la moitié des personnes pauvres.

Remarque : La catégorie des travailleurs pauvres ne comprend pas les chômeurs de longue durée (500 000 chômeurs pauvres) car il faut avoir travaillé au moins un mois pour entrer dans la catégorie des travailleurs pauvres.

2. Le niveau de vie est défini grâce aux revenus. La définition des revenus qui est retenue est la plus restrictive.

$$R = [(revenus déclarés au fisc) + (prestations sociales)] - (impôts directs)$$

MORPHOLOGIE & STATISTIQUES

En 2000, les 3/4 des actifs pauvres ont tenu un emploi pendant au moins un mois. Ils sont environ 1 300 000 et représentent 6 % de la population active. Ils comptent 60 % d'hommes et 40 % de femmes.

La plupart a occupé un emploi toute l'année comme :

Indépendants	350 000	27 %
salariés en CDI à temps complet	270 000	20,8 %
salariés en CDI à temps partiel	106 000	8,1 %
salariés forme particulière d'emploi	134 000	10,3 %

33,8 % des travailleurs pauvres ont connu l'emploi et le chômage ou des périodes d'inactivités.

Ainsi, on observe que les titulaires d'un emploi stable ne sont pas épargnés par la pauvreté : près d'un travailleur pauvre sur 2 exerce son activité dans la même entreprise depuis 5 ans.

Les travailleurs pauvres sont souvent :

- peu qualifiés : 46 % n'ont aucun diplôme ou le CEP (25 % pour les non pauvres),
- « isolés » : 24 % sont seuls avec ou sans enfants (15 % pour les non pauvres),
- en couple avec un conjoint inactif : 33 % (10 % des non pauvres),
- moins souvent des femmes que des hommes : 39 % de femmes (45 % pour les non pauvres),

Mais plus du quart des travailleurs pauvres appartiennent à un couple à deux actifs.

Les 3/4 des travailleurs pauvres :

- gagnent moins de 535 € / mois,
- quand leurs revenus sont supérieurs à ce montant, ils restent insuffisants pour procurer à l'ensemble de la famille un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. Pourquoi ? Parce que ces personnes sont souvent les seuls apporteurs de ressources de leur famille.

La faiblesse des ressources des travailleurs pauvres est compensée par des revenus sociaux. Ces derniers représentent 37 % du revenu disponible par UC de leur ménage (5 % pour les ménages non pauvres. Pour l'ensemble des ménages pauvres, les travailleurs contribuent aux ressources comme suit : 50 % salaire, 10 % allocations chômage, 37 % prestations sociales.

Ainsi, dans les années 2000, il y avait plus de 2 millions de personnes touchées par la pauvreté des travailleurs. Cette population comprenait 62 % de chômeurs pauvres. La mouvance des travailleurs pauvres était à majorité féminine (70 %) et comptabilisait 830 000 enfants.

ÊTRE EXPOSÉ AU RISQUE DE PAUVRETÉ

Il ne faut pas confondre « travailleurs pauvres » et « personnes à bas salaire » (c'est-à-dire des personnes dont le salaire est inférieur ou égal au 2/3 du salaire médian = 760 € / mois).

Pourquoi ? Parce qu'un travailleur peut avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté malgré un salaire supérieur à 760 €.

ET

Des personnes à bas salaires peuvent avoir un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté du fait de leur environnement familial ou des mécanismes de redistribution.

Ainsi, toutes les variations sont possibles : une pension alimentaire dans le cas d'un divorce peut permettre d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, malgré des revenus propres qui lui sont inférieurs.

Il faut donc bien avoir en tête l'idée que :

La pauvreté provient de la combinaison de facteurs individuels et de facteurs

familiaux.

Les facteurs individuels :

- le caractère temporaire ou instable de l'emploi,
- le temps partiel,
- l'absence de qualification,
- le fait de débiter dans la vie professionnelle,

Les facteurs familiaux :

- la taille du ménage (qui exprime les charges de famille),
- le nombre des membres qui contribuent aux ressources par leur apport personnel,
- les prestations sociales qui dépendent de la composition familiale.

LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ D'UN TRAVAILLEUR

On peut isoler deux grands facteurs :

1. La stabilité, l'instabilité de l'emploi et l'alternance emploi-chômage sont assez fréquents en début de vie active. Beaucoup de travailleurs pauvres sont jeunes (15 % contre 7 % des non pauvres).
2. La durée annuelle plus ou moins grande de l'emploi.

Ces deux critères permettent de dresser une typologie des travailleurs pauvres.

Type 1. Les indépendants en emploi depuis au moins un an

Plus du quart des travailleurs pauvres (9 % des non pauvres),

½ travaille dans l'agriculture,

Précaution : présence de capital / pas chez les salariés pauvres.

Les femmes indépendantes pauvres (le tiers des indépendants pauvres) sont aides familiales (61 % des cas), 4 fois sur dix elles travaillent à temps partiel, et 7 fois sur dix quand elles sont aides familiales.

Type 2. Les salariés en CDI à temps complet depuis au moins un an

Leur risque de pauvreté est très faible : 2 %. Ils sont quand même 270 000.

On les trouve dans le secteur de la construction et des services aux particuliers (26 % contre 11 % des non pauvres).

1/5 est de nationalité étrangère (2 % pour les non pauvres).

Ce sont des salariés stabilisés qui vivent en couple (80 %) avec généralement un conjoint inactif (50 % contre 17 % des non pauvres).

Type 3. Salariés à temps partiel en CDI : 3 pauvres sur 4 sont des femmes

Elles sont 106 000. Leur risque de pauvreté est plus élevé que celui des salariés à temps complet en CDI (5 % contre 2 %).

Ce sont principalement des salariés de la construction et des services aux particuliers (32 % contre 16 % pour les non pauvres).

Ces femmes vivent le plus souvent seules quand elles ne sont pas chefs de famille monoparentale (30 % contre 11% pour les non pauvres).

Ces personnes sont souvent en emploi stable et la moitié d'entre elles souhaiterait travailler à temps complet.

Type 4. Salariés sous CDD⁵ toute l'année

Ils représentent 10 % des travailleurs pauvres.

Ils sont moins souvent en couple que les autres travailleurs pauvres et quand ils le sont c'est plus avec 1 inactif.

20 % sont titulaires d'un bac ou d'un brevet professionnel.

Leur devenir est incertain à n + 2 :

1/3 est en CDI

1/3 en CDD

1/3 au chômage ou en inactivité

Les 2/3 vivent donc l'instabilité individuelle. Ceci ne manque pas de poser la question de l'impact du travail à temps partiel sur la pauvreté.

Type 5. Les salariés inactifs ou au chômage une partie de l'année

Ils représentent 1/3 des travailleurs pauvres.

Plus le statut des emplois est précaire, entre 2 périodes de chômage, plus leur risque de connaître la pauvreté est grand.

Cette idée sonne presque comme une évidence. Pour toutes les catégories, plus le revenu individuel est bas, plus la personne est exposée à la pauvreté. Ainsi, le risque de pauvreté est de 1 % pour les salariés dont le revenu est supérieur au SMIC, il est quasiment nul pour les salariés qui perçoivent 1,2 fois le SMIC.

LA CONFIGURATION FAMILIALE : UN FACTEUR SUSCEPTIBLE D'AGGRAVER OU DE CORRIGER LA SITUATION INDIVIDUELLE

Dans le cas de la vie en couple, le risque de pauvreté est directement lié à l'activité du conjoint.

In fine, les familles monoparentales sont moins exposées que les couples mono-

actifs du fait des transferts sociaux. Ceci explique aussi le fait que les femmes sont sous représentées dans la catégorie des travailleurs pauvres.

On observe que très peu de travailleurs pauvres cumulent des situations pénalisantes au niveau individuel et au niveau familial. Les plus en difficulté sont ceux qui gagnent le moins et vivent soit seuls, soit dans une famille de petite taille dont ils sont les seuls apporteurs de ressources (taux de pauvreté de 60 %).

TRAVAIL ET PAUVRETÉ : LES FEMMES D'ABORD⁶

Question : Quelle est la part des femmes dans la pauvreté laborieuse ?

Comme nous l'avons dit ce matin, il est difficile moralement d'associer « pauvreté » et « salariat ». Nous avons coutume d'associer la pauvreté à l'inactivité ou au chômage.

En France, le développement du travail à temps partiel, explique en partie que la pauvreté puisse être compatible avec un salaire.

Ce phénomène reste majoritairement méconnu ! Pourquoi ? Peut-être parce qu'il concerne majoritairement des femmes. Peut-être aussi parce que l'idée que des personnes (et notamment des femmes) peuvent travailler pour un salaire d'appoint, simple complément au salaire principal du conjoint (généralement un homme), reste admise.

Peut-être ce phénomène reste-il méconnu parce qu'il semble exister une tolérance, voire une indifférence, à la paupérisation d'une frange féminine du salariat.

⁵ intérim, travail saisonnier, apprentissage, sous contrat aidé, en stage (Taux de pauvreté = 20 %).

⁶ D'après l'article de Sophie Ponthieux : « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », Travail, Genre et Société, n°1, L'Harmattan, 1999.

*L'EMPLOI A BAS SALAIRE : LES FEMMES D'ABORD*⁷

Les écarts de salaire entre hommes et femmes peuvent être appréhendés de différentes manières.

On peut les examiner « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire contrôler certaines variables comme l'âge, le niveau de diplôme, la qualification, etc. Le problème de cette approche provient du fait que dans la majorité des cas, les choses sont plutôt « inégales par ailleurs ».

Ainsi,

- les femmes n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes,
- les femmes n'ont pas le même niveau de qualification que les hommes,
- les contenus mêmes de la qualification sont différents selon le sexe,
- les possibilités de promotion sont différentes (cooptation, etc.),
- les opportunités d'accéder à la formation continue qualifiante ne sont pas les mêmes selon le sexe des salariés,
- etc.

Comment donc saisir les différences salariales entre les hommes et les femmes et comment les comprendre ?

Parmi les principaux changements qui ont affecté le monde du travail, ces 20 dernières années, il faut noter l'augmentation du travail à temps partiel contraint. La contrainte provient du fait que cette forme d'emploi est à l'initiative de l'employeur (contrairement au « temps choisi » qui est à l'initiative du salarié et qui est réversible) et elle concerne principalement les femmes.

En France, le travail à temps partiel

constitue la première forme d'emploi atypique par le nombre de personnes qu'il concerne. Par atypique on entend toutes les formes d'emploi qui d'une manière ou d'une autre dérogent à la norme du travail sur contrat à durée indéterminée et à temps plein. Ainsi, près de 6 millions de salariés occupent en 2005 un emploi atypique, dont 4 millions à temps partiel. Les emplois atypiques représentent ainsi 25 % de l'emploi total contre 16 % en 1990.

Entre le milieu des années 1980 et l'année 2002, le nombre de salariés employés sous contrat à durée déterminée a triplé (de 319 000 à 897 000), celui des intérimaires a été multiplié par 5 (de 114 000 à 514 000), les contrats aidés et stages ont triplé (de 115 000 à 421 000). Les emplois temporaires qui touchaient 2,7 % de la population active occupée en 1985, concernent en 2002 8 % des personnes ayant un emploi.

Ces formes d'emploi masquent évidemment des situations très hétérogènes : l'intérim réputé pour la précarité des conditions d'emploi qu'il offre, embauche parfois des salariés très qualifiés, certains CDD régulièrement renouvelés peuvent s'avérer plus stables que des CDI qui débouchent sur des licenciements. Toujours est-il que l'instabilité inhérente aux formes d'emploi atypique en fait des formes d'emploi précaires qui les rapproche du chômage. Car ce sont souvent les mêmes personnes qui oscillent entre CDD, intérim, petit boulot et chômage. Ils et elles sont souvent jeunes, peu ou pas qualifiés et naviguent à vue. Dans ce halo, les salariés à temps partiel font réellement parti de la dérégulation du marché du travail. Rarement mobilisés dans les débats, sauf quand il s'agit de parler des caissières, les salariés qui travaillent 12, 15 ou 25 heures par semaine constituent l'essentiel des

travailleurs en situation de sous-emploi. C'est-à-dire celles et ceux qui travaillent moins qu'ils le souhaiteraient.

Près de 80 % des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes et contrairement aux idées reçues, celles qui sont dans cette situation ne sont pas celles qui sont en âge d'avoir et d'élever des enfants. Ainsi, les % de travail à temps partiel sont plus élevés pour les femmes de 50 à 64 ans (37,2 %), contre 32,3 % pour les 25-49 ans et 31,1 % pour les moins de 24 ans. On observe en revanche que les salariés à temps partiel sont moins qualifiés que les salariés à temps plein. Les professions les plus représentées sont les personnels de vente et de service (28,5 %), les ouvrières et employées non qualifiées (17,5 %). Les dirigeants et cadres supérieurs ainsi que les professions intellectuelles et scientifiques sont très peu concernées par le temps partiel. Il s'agit donc pour l'essentiel d'emplois peu qualifiés, concentrés dans quelques activités et professions et d'emplois dont les horaires et les conditions de travail sont particulièrement difficiles : bas salaires, travail le week-end ou en soirée, instabilité des horaires et fractionnement des journées de travail.

En France, le travail à temps partiel a pris son essor depuis la crise de l'emploi. Il est apparu avec le chômage et comme remède supposé au chômage. Il se conjugue avec des taux d'activité très élevés et des trajectoires professionnelles continues. Le travail à temps partiel constitue donc une rupture avec le modèle d'accès à l'emploi à temps plein qui a prévalu jusqu'au début des années 1980. Ici, le travail à temps partiel est ce qui éloigne partiellement les femmes de l'emploi.

Le travail à temps partiel est devenu la figure emblématique de la division sexuelle du marché du travail, il est également devenu le moteur du sous emploi et de

la pauvreté laborieuse car son développement s'est accompagné d'une explosion des emplois à bas salaire. En effet, les débats de toutes sortes oublient un peu vite qu'un travail partiel est synonyme de salaire partiel ! En d'autres termes, ce sont ces types d'emploi qui ont alimenté le développement de la pauvreté laborieuse.

Comme nous l'avons dit ce matin, il faut rester prudent car le fait de percevoir un bas salaire ne s'accompagne pas ipso facto du fait de vivre dans la pauvreté ou plutôt dans un ménage pauvre. D'où peut-être aussi le fait que ce phénomène reste aussi invisible et absent du débat social, devenant visible lorsqu'il touche des femmes isolées avec enfants, c'est-à-dire des familles monoparentales.

Qu'est-ce qu'un bas salaire ?

Les statisticiens qui ont travaillé sur la question (Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux) définissent le bas salaire par rapport au salaire médian. Le salaire médian correspond au montant du salaire en dessous ou au dessus duquel se trouve la moitié de la population salariés. En 2000, le salaire médian équivalait à 7500 francs (soit environ 1143 €) par mois.

Un bas salaire est un salaire dont le montant est égal au plus aux 2/3 du salaire médian, soit 5000 francs en 2000 (c'est-à-dire environ 760 €).

Dans cet ensemble, les chercheurs distinguent un sous-ensemble de « très bas salaire » dont le montant est égal à la moitié du salaire médian, soit 3750 francs (c'est-à-dire environ 570 €).

Première remarque

Les bas salaires sont constitués d'une écrasante majorité de femmes. Dans les années 2000, plus de 3,2 millions de salariés occupaient un emploi à bas salaire et les femmes représentaient environ 80 %

⁷Voir tableau en Annexe p.32 : temps partiel en France en 2005 et taux de sous-emploi

de cette population. On note au passage que leur proportion a tendance à croître au cours des années : elles ne représentaient que 75 % de cet ensemble dans les années 1980.

Depuis cette période, la proportion de salariés concernés par un bas salaire a augmenté par paliers constants passant de 11,4 % en 1980, à 13,3 % en 1986, puis 14,9 % en 1992 et enfin 16,9 % dans les années 2000.

Or cette augmentation a été plus marquée pour les femmes. En ce qui les concerne, la proportion de bas salaires est passée de 20 % dans les années 1980 à un peu moins de 30 % aujourd'hui. Dans le même temps la progression pour les hommes n'a été que de 2 points (de 5 à 7 %).

Deuxième remarque

La croissance des emplois à bas salaire a été principalement nourrie par la croissance des emplois à très bas salaire dans cet ensemble. Tous sexes confondus, la part des emplois à très bas salaire est passée de 5 % dans les années 1980 à un peu plus de 10 % dans les années 2000.

Or les femmes sont davantage concernées par les très bas salaires que les hommes. Ainsi, parmi les femmes à bas salaire, 65 % percevaient un très bas salaire dans les années 2000, contre environ 55 % pour les hommes. Cet écart tend aujourd'hui à se combler car ces taux étaient respectivement de 50 % et 25 % il y a quinze ans.

Autre écart qui se comble entre les hommes et les femmes : la durée du travail hebdomadaire, même si aujourd'hui les hommes ont toujours une durée hebdomadaire de travail supérieure à celle des

femmes : 28,6 heures contre 24,5 heures.

On observe donc que l'emploi partiel court qui constitue une des caractéristi-

ques de la situation des femmes à bas salaire tend à se diffuser parmi les hommes à bas salaires.

Il est tout autant préoccupant d'observer que le développement des emplois à bas salaire a représenté plus de la moitié des emplois supplémentaires occupés par des femmes depuis 15 ans.

Variation de l'emploi salarié entre 1980 et 2000 (en milliers)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi Total	+ 539	+ 2 119	+ 2 658
Emploi à bas salaire	+ 241	+ 1 115	+ 1 356
Dont :			
Très bas salaires	+ 267	+ 931	+ 1 198
Bas salaires	- 26	+ 184	+ 158

Source : Insee, enquête sur l'emploi, Champ : emploi salarié

Cette hausse de l'emploi à bas salaire est un révélateur du développement du travail à temps partiel parmi les emplois non qualifiés.

Si on regarde l'évolution de la population active durant ces 20 dernières années, on découvre une baisse du nombre d'emplois ouvriers non qualifiés à temps complet au profit d'une hausse du nombre des employés non qualifiés à temps partiel. La première concerne les hommes (60 %), la deuxième les femmes (80 %).

Caractéristiques socioprofessionnelles des hommes et des femmes à bas salaire

En moyenne, les bas salaires sont plus souvent des femmes, des jeunes et des personnes faiblement diplômées (les ¾ ont un diplôme inférieur au bac (76 % pour les femmes et 75 % pour les hommes) et environ 40 % ont au plus un CEP).

Il convient de nuancer un peu en ce qui concerne l'âge. Dans l'ensemble

des personnes à bas salaire, les femmes sont en moyenne, moins jeunes que les hommes.

Ainsi, dans les années 1980, 1/5 des femmes à BS avaient moins de 30 ans, aujourd'hui cela ne concerne qu'une femme sur 10 (en ce qui concerne les hommes, les taux sont respectivement de 40 % et 22 %).

Ces différences d'âges se retrouvent au niveau de la part des salariés à bas salaire dans les tranches d'âges des actifs. Ainsi :

Part des salariés à bas salaire selon l'âge (en %)

	Femmes	Hommes
20-24 ans	51,8	24,5
25-29 ans	27,7	9,8
40-44 ans	25,5	3,8

Au niveau des caractéristiques d'emploi, on observe aussi des différences notables entre les hommes et les femmes, surtout si l'on prend en compte le temps de travail.

80 % des femmes à BS travaillent à temps partiel quand ce n'est le cas que pour 59 % des hommes.

Ainsi, les 2/3 des emplois à bas salaire demeurent des emplois féminins à temps partiel. Mais de quel temps partiel s'agit-il ? Le temps partiel subi en représente une majorité croissante. Dans les années 1990, 40 % des femmes ayant un bas salaire et travaillant à temps partiel souhaitaient travailler davantage. Aujourd'hui, elles sont 50 % à formuler ce souhait.

Le fait d'occuper un emploi à bas salaire peut donc être qualifié de sous-emploi dû au travail à temps partiel subi.

Mais il n'y pas que le temps de travail qui oppose les hommes et les femmes à bas salaire ! Les statuts d'emploi jouent également. Ainsi, les femmes bénéficient

d'une plus grande stabilité d'emploi que les hommes. Ces derniers sont davantage présents dans les CDD, l'intérim dans le secteur privé, alors que les femmes occupent majoritairement des CDD dans le secteur public au sens large. Les hommes sont par ailleurs deux fois plus présents que les femmes dans des emplois aidés, ils viennent plus souvent du chômage et des études et bénéficient plus souvent des politiques d'emploi (retour à l'emploi des chômeurs, aides à l'insertion des jeunes).

Enfin, si on porte le regard au niveau des professions exercées (les PCS), le découpage entre les hommes et les femmes demeure très traditionnel. Les femmes sont en majorité employées des services aux particuliers, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale ; les hommes sont ouvriers dans l'industrie et l'agriculture.

Quelles sont les conséquences de ces différences ?

L'ensemble de ces caractéristiques montre que les femmes sortent plus difficilement des bas salaires que les hommes.

En effet, le risque de bas salaire est-il **transitoire** ? S'agit-il au contraire de situations de plus en plus durables ?

L'idée étant que c'est moins grave de percevoir un bas salaire si cela ne dure pas !

Les enquêtes sur l'emploi de l'Insee permettent de voir quelles sont les personnes qui restent dans une situation de bas salaire pendant 3 ans.

De n à (n + 2), les personnes peuvent avoir 4 trajectoires possibles : 1) ils sont toujours à bas salaire, 2) ils sont en emploi salarié, 3) ils sont au chômage, 4) ils sont travailleurs indépendants.

Les chiffres montrent que ¾ des femmes qui occupaient un emploi à bas salaire en 1998 sont toujours à bas salaire trois ans plus tard (deux fois plus que les

hommes).

Une large part des sorties se fait vers des emplois salariés rémunérés à un niveau supérieur (65 % des sorties) et vers le chômage (environ 30 % des sorties).

Salariés à bas salaire, quel apport aux ressources du ménage ?

Plus souvent à bas salaire que les hommes, les femmes y restent aussi plus longtemps. Ce constat pose la question déjà ancienne de la place du salaire féminin dans les revenus du ménage.

L'emploi à bas salaire est-il plus supportable pour les femmes ? Sous-entendu, le salaire féminin pourrait être considéré comme un salaire d'appoint.

Pour répondre à cette question (dont la réponse est non !) il convient d'aller observer les femmes à bas salaire selon :

- leur situation dans le ménage : sont-elles chefs de famille monoparentales, chef de ménage, femmes dans un couple sans enfant, en couple avec des enfants, etc.,
- la présence d'autres revenus dans le ménage,
- la part de l'apport du salaire féminin dans l'ensemble des ressources du ménage.

Pour les femmes qui vivent seules et celles qui élèvent seules leurs enfants, **leur salaire même bas n'est pas un salaire d'appoint.**

Près des ¾ des femmes vivent en couple (avec ou sans enfant).

Le fait de vivre en couple ne signifie pas que le salaire féminin ne soit pas central (vital) dans la constitution des ressources du ménage. Cette situation concerne toutes les femmes dont le conjoint est inactif, chômeur, voire lui-même à bas salaire.

Ces différentes situations concernent 35 % des femmes qui perçoivent un bas salaire.

Pour la majorité des femmes qui vivent en couple avec un conjoint percevant un salaire supérieur au seuil des bas salaires, il convient de mesurer **la part que représente le bas salaire féminin par rapport au salaire de son conjoint.**

Si l'on considère que le salaire de la femme est un salaire d'appoint lorsqu'il représente **moins du tiers du salaire du conjoint**, ce sont alors 31 % des femmes à bas salaire qui apportent au ménage un complément nécessaire de ressources supérieur à ce seuil dans les années 2000. **Au total ce sont entre la moitié et les 2/3 des femmes à bas salaire dont le salaire est soit vital, soit nécessaire pour le ménage auquel elles appartiennent.**

Cette simple arithmétique ne saurait suffire à « démonter » la notion de salaire d'appoint tant cette dernière est inscrite dans les représentations sociales (l'idée que le travail et le salaire des femmes sont contingents).

Conclusion

Nous venons de dresser un tableau sombre. Durant la dernière décennie, la progression de l'emploi féminin a été largement alimentée par la croissance de l'emploi féminin à bas salaire et à temps partiel. Ce mouvement qui résulte du recours par les employeurs à toutes les formes de flexibilité a été, un temps, favorisé par des mesures de la politique de l'emploi : exonération des charges sur les emplois à temps partiel ou sur les emplois non qualifiés. **Il crée des situations fragiles pour les individus et comme on vient de le voir pour les ménages auxquels ils appartiennent. Situations précaires aux portes de la pauvreté laborieuse, soumises au double risque**

de la déstabilisation de l'emploi et du couple.

TRAVAILLEURS PAUVRES ET EMPLOIS NON QUALIFIÉS⁸

Les travailleurs pauvres occupent souvent des emplois peu ou pas qualifiés. Il est donc intéressant d'aller voir du côté des trajectoires d'emploi de ces salariés. Les personnels de services sont au cœur de la question qui nous intéresse aujourd'hui, d'où un développement un peu plus long les concernant.

DÉFINITION

Ce sont des emplois considérés comme exigeant peu de temps d'adaptation et sur lequel l'employeur peut facilement substituer un autre salarié. Ils sont composés des professions d'ouvriers non qualifiés et d'une partie des professions d'employés. Une profession est ainsi définie comme non qualifiée si son accès en début de carrière ne nécessite pas de posséder une spécialité de formation spécifique.

LES SALARIÉS NON QUALIFIÉS ONT-ILS UN AVENIR PROFESSIONNEL ?

Quel peut être l'avenir professionnel des salariés qui occupent un emploi « non qualifié »⁹ ? Cette question, posée de manière abrupte, revêt une acuité toute particulière sachant qu'aujourd'hui près d'un salarié sur quatre (soit 5,3 millions de personnes en 2004) occupent un tel emploi (cf encadré). Pourtant, caissières, serveurs, assistantes maternelles, employées de maison, agents de service de la fonction publique, manœuvres dans le bâtiment, manutentionnaires et ouvriers spécialisés de l'industrie avaient vu leurs effectifs baisser d'environ 500 000 entre

1980 et 1990. Les transformations de la société française, avec notamment la prolongation des scolarités, la désindustrialisation et le développement du secteur tertiaire, ont été en partie à l'origine de ce phénomène. Cette baisse de l'emploi non qualifié s'est accompagnée d'une montée d'un chômage de masse. Les actifs les moins diplômés, sans expérience professionnelle valorisée par le marché du travail ont été les plus concernés car, le plus souvent, ils ne peuvent prétendre qu'à ces postes. Pour lutter contre ce chômage, les politiques publiques ont, depuis le milieu des années 90, encouragé le développement des emplois non qualifiés en réduisant le coût du travail des bas salaires et en offrant des déductions d'impôt pour les particuliers employeurs. Entre 1998 et 2001, période de croissance de l'économie, la progression de l'emploi non qualifié a ainsi été particulièrement forte. L'envers de la médaille est que ces emplois concentrent de mauvaises conditions de travail, le temps partiel subi, les horaires décalés et fragmentés, les faibles salaires, les missions d'intérim, les contrats à durée déterminée. La question du devenir des personnes qui occupent à un moment de leur vie professionnelle un emploi non qualifié est donc cruciale.

L'étude que nous avons réalisée avec Olivier Chardon montre une polarisation des salariés non qualifiés avec d'un côté des métiers où la rotation de la main-d'œuvre est forte mais avec de réelles chances de promotion et à l'opposé des métiers où les pertes d'emploi sont moins importantes mais les perspectives d'évolution de carrière faibles.

PEU D'OPPORTUNITÉS D'ÉVOLUER DANS L'ENTREPRISE ET BEAUCOUP DE RISQUES DE CONNAÎTRE LE CHÔMAGE

⁸ D'après l'article de Philippe Alonzo et Olivier Chardon : Quelle carrière professionnelle pour les salariés non qualifiés ? », Données Sociales, Insee, 2006.

⁹ La notion d'emploi non qualifié est forcément relative car aucun emploi n'est exempt de compétences.

Les trajectoires sur les emplois non qualifiés se polarisent avec d'une part de plus en plus de personnes qui perdent leur emploi et d'autre part de plus en plus de personnes qui ne connaissent aucune évolution de poste dans leur entreprise.

Prêt de la moitié (45%) des salariés en emploi non qualifié en 1998 ont quitté leur entreprise en 2003 (contre 34% pour les ouvriers et les employés qualifiés et 29% pour les cadres et les professions intermédiaires) (*tableau 1*). Souvent peu diplômés et possédant une expérience professionnelle peu reconnue, ces personnes se retrouvent en difficulté sur le marché du travail. 34% des personnes en emploi non qualifié en 1998 sont sans emploi en 2003 ou ont connu une période de chômage entre 1998 et 2003 (contre 15% pour les cadres et les professions intermédiaires).

Au sein de l'entreprise, ces salariés ont relativement peu de chance de connaître une évolution professionnelle : 16% ont changé de poste dans leur entreprise entre 1998 et 2003, soit deux fois moins que les professions intermédiaires et les cadres. Depuis les années 1980, les possibilités de mobilité interne ont fortement diminué pour les non qualifiés : leur taux de promotion en interne sur 5 ans a chuté de 12% à 7% entre la période 1980-1985 et la période 1988-1993 et s'est stabilisé depuis (*tableau 2*). L'ancienneté dans l'entreprise ou l'expérience sur un poste non qualifié influent d'ailleurs moins que par le passé sur les chances de promotion ou la fixation du salaire (Lemistre, 2004). Les employeurs valorisent donc très peu les passages sur des emplois non qualifiés.

Un emploi peut être bénéfique s'il améliore les compétences professionnelles, crée un réseau de relations ou signale aux employeurs une aptitude pour le travail. Tous ces éléments doivent permettre aux

individus d'évoluer dans leur entreprise ou de saisir de meilleures opportunités d'emploi ailleurs. Mais de fait, les trajectoires des salariés non qualifiés sont très marquées par le chômage : seuls 27% des ouvriers ou employés non qualifiés ont connu une évolution de poste sans passage par le chômage (16% dans l'entreprise et 11% en changeant d'entreprise) contre 48% (34% + 14%) pour les cadres et les professions intermédiaires. Les salariés non qualifiés naviguent ainsi entre deux écueils : le risque d'enfermement sur un poste non qualifié ou le changement d'employeur avec des chances de promotion mais aussi des risques de chômage.

PERSONNELS DE SERVICES : LA TRAPPE À EMPLOI NON QUALIFIÉ

Les salariés de particuliers, les ouvriers de l'entretien et les agents de services de la fonction publique ont tous de très faibles possibilités de promotion, mais cela s'accompagne d'une relative stabilité de l'emploi. Ces trois figures représentent 40% des emplois non qualifiés et concentrent les personnes les moins favorisées sur le marché du travail : les femmes, les plus âgés, les peu diplômés, et les immigrés.

Ce sont des activités de type domestique peu ou pas reconnues : garde d'enfants, aide aux personnes âgées, travaux de ménage chez des particuliers, dans des écoles, des hôpitaux, des locaux industriels ou des bureaux. La demande pour ces emplois est très forte sous l'effet du développement de l'activité féminine, du vieillissement de la population, et de l'externalisation des tâches de nettoyage. Ce dynamisme offre une certaine stabilité en emploi. Pour les ouvriers de l'entretien cette stabilité est même organisée. Lors des changements de prestataires les personnels en place doivent être repris par l'entreprise qui a remporté le marché.

Mais les conditions de travail et d'emploi de ces professions tendent à enfermer les salariés dans des trappes à emploi non qualifié. D'abord, ces emplois demandent souvent une grande autonomie qui se traduit par un isolement important. Les salariées aux particuliers n'ont pas de contact avec un collectif de travail (collègue, syndicat ou représentant du personnel). De même, les personnels de l'entretien et du ménage interviennent seuls lorsque les locaux sont vides, tôt le matin ou tard le soir. Ensuite, les employeurs offrent très peu d'opportunité pour évoluer professionnellement et donc n'incitent pas leur salarié à se former.

L'exemple des assistantes maternelles est tout à fait éclairant. L'agrément qu'elles obtiennent du Ministère des Affaires Sociales, pour pouvoir garder des enfants à leur domicile, garantit tout au plus le cadre d'exercice, il n'est pas une certification de compétence. Quant au programme de formation, obligatoire depuis 1992, il reste minimum : 60 heures en tout et pour tout. Cette formation ne permet pas le passage d'un ordre social traditionnel à un ordre social où le statut de ces femmes dépendrait des tâches accomplies, ces dernières étant allouées selon des critères rationnels. Laissés en l'état, ces emplois légitiment plutôt le fait que les femmes détiennent les qualités naturelles nécessaires à leur exécution.

Pour tous ces emplois, en l'absence de reconnaissance de l'expérience professionnelle, les filières de promotion passent obligatoirement par l'obtention d'un diplôme (le CAP petite enfance pour l'exercice de l'emploi d'auxiliaire de puériculture ou le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide soignant). Or cette voie est peu adaptée à des femmes faiblement diplômées ayant quitté depuis longtemps le système scolaire. Même la fonction publique offre peu de débou-

chés à ses agents de services ; il n'y a pas d'accès à ces diplômes par concours ou examen interne.

En revanche, l'absence de perspectives d'évolution professionnelle n'est pas forcément toujours mal vécue. Une enquête monographique (Alonzo, 2000) révèle que si une majorité des assistantes maternelles considèrent que leur travail est peu valorisé et surtout peu visible, toutes ne portent pas un regard sombre sur leur profession. Celles qui ont le moins de chances de trouver un autre emploi, parlent de vocation et « d'amour des enfants ». Être chez soi à s'en occuper, se rendre utile en bénéficiant d'un salaire, constituent les motifs qui soutiennent un rapport au travail positif et l'assurance d'avoir réussi à concilier une vie familiale et professionnelle. En effet, pour les salariés non qualifiés comme pour les autres, les éléments du « bonheur au travail » dépendent des perspectives d'évolutions professionnelles mais aussi du décalage entre l'idée que les individus se font de leur place et l'image que leur renvoie leur emploi (Baudelot, Gollac, 2003).

EVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DEPUIS 30 ANS

TABLEAU 1. TAUX DE PAUVRETE

	En %	
	seuil à 60%	seuil à 50%
1970	17,9	12,0
1975	16,6	10,2
1979	14,2	8,3
1984	13,5	7,7
1990	13,8	6,6
1996	13,5	7,2
1997	13,4	6,9
1998	12,8	6,7
1999	12,3	6,4
2000	12,7	6,5
2001	12,4	6,1
2002	12,2	6,0
2003	12,0	6,3
2004	11,7	6,2

Note: De 1996 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. Les enquêtes 2002, 2003 et 2004 correspondent au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et de 1996 à 2004, Insee-DGI

TABLEAU 2. POPULATION PAUVRE SELON L'ACTIVITÉ INDIVIDUELLE (EN %)

voir page suivante

Lecture : 42,2 % des personnes pauvres au seuil de 50 % de la médiane des niveaux de vie de 1996 avaient été actives (avaient un emploi ou étaient chômeur) au moins 6 mois entre avril 1996 et mars 1997. Dans ce groupe 51 % avaient un emploi.

Source : enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2000, Insee, DGI.

Remarques :

Dans un contexte de conjoncture favorable, la baisse de la pauvreté a surtout concerné les actifs et les jeunes. En revanche, les retraités et les autres inactifs ont été progressivement distancés et représentent une part croissante de la population pauvre.

TABLEAU 2. POPULATION PAUVRE SELON L'ACTIVITÉ INDIVIDUELLE (EN %)

	Seuil relatif à 50%					Seuil relatif à 60%				
	1996	1997	1998	1999	2000	1996	1997	1998	1999	2000
Actifs 6 mois ou plus	42,2	41,5	40,0	39,5	38,4	39,0	38,4	37,8	37,4	36,0
Dont :										
Salariés	51,0	50,0	50,6	54,5	56,3	56,4	56,4	56,9	61,0	64,0
Non salariés	19,9	18,9	18,8	16,5	16,5	16,8	16,4	15,9	13,8	13,3
Chômeurs 12 mois	29,1	31,1	30,6	29,0	27,2	26,8	27,2	27,2	25,2	22,7
Inactifs ou actifs moins de 6 mois	57,8	58,5	60,0	60,5	61,6	61,0	61,6	62,2	62,6	64
Dont :										
Étudiants de 17 ans ou plus	17,3	17,8	15,9	15,3	14,1	14,8	14,6	14,4	12,9	12,2
Inactifs de 16 à 59 ans non étudiants, non retraités	22,3	24,8	24,4	24,4	25,1	19,5	20,9	20,8	20,8	21,1
Retraités et inactifs de 60 ans ou plus	18,2	16,5	19,9	20,7	20,4	25,3	24,1	24,9	26,1	26,1
Enfants de moins de 16 ans	42,2	40,9	39,8	39,6	40,4	40,4	40,4	39,9	40,2	40,6
Ensemble de la population pauvre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 3. POPULATION PAUVRE SELON L'ACTIVITÉ DU MÉNAGE (EN %)

	Seuil relatif à 50%			
	1996	1997	1998	1999
Est actif ou vit avec au moins un actif	85,8	83,7	81,2	80,3
Dont :				
Actif ayant un emploi	79,7	77	76,8	78,9
Chômeur	20,3	23,0	23,2	21,1
Est ou vit uniquement avec des inactifs	14,2	16,3	18,8	19,7
Ensemble de la population pauvre	100	100	100	100

Champ : individus vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 85,8 % des personnes pauvres au seuil de 50 % de la médiane des niveaux de vie de 1996 vivaient dans un ménage dont au moins un des membres avait été en activité au moins 6 mois (dont un mois ou plus en emploi) ou au chômage, entre avril 1996 et mars 1997. Dans ce groupe, 20,3 % vivaient dans un ménage dont au moins un des membres étaient au chômage.

Source : enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2000, Insee, DGI.

**LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE SELON LE STATUT DES EMPLOIS
EN 2005, EN MILLIERS**

	Femmes			Hommes			Total
	Temps partiel	Total femmes	Temps partiel	Temps partiel	Total Hommes	Total	
Non salariés	661	197	858	1 766	94	1 860	2 719
%	77	23	100	95	5	100	
Salariés	7 248	3 318	10 567	10 961	675	11 636	22 202
%	69	31	100	94	6	100	
Intérimaires	131	35	166	360	22	382	548
%	79	21	100	94	6	100	
Apprentis	80	26	106	194	35	229	335
%	75	25	100	85	15	100	
Contrats à durée déterminée	591	406	997	582	134	716	1 713
%	59	41	100	81	19	100	
Stagiaires et contrats aidés	112	135	247	116	72	187	434
%	45	55	100	62	38	100	
Contrats à durée indéterminée	6 335	2 717	9 051	9 710	411	10 121	19 172
%	70	30	100	96	4	100	
Total	7 909	3 516	11 425	12 727	769	13 496	24 921
%	69,2	30,8	100	94,3	5,7	100	
Temps partiel H + F	4 285						
Part des hommes dans le TP	17,9	%					
Part des femmes dans le TP	82,1	%					

**TAUX DE SOUS-EMPLOI PARMIS LES ACTIFS OCCUPÉS À TEMPS PARTIEL
PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
EN 2005**

Catégorie socioprofessionnelle	Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel (1) (en %)		Effectifs (en milliers)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculteur	3,6	1,2	2	0
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	18,8	24,0	15	9
Cadre et profession intellectuelle supérieure	16,5	28,6	43	34
Profession intermédiaire	18,3	29,2	125	44
Employé	32,0	37,7	682	72
Ouvrier	34,0	42,7	98	102
Ensemble	27,5	34,1	969	262
			78,7 %	21,3 %

(1) : Proportion d'actifs occupés à temps partiel recherchant un emploi pour travailler davantage (à temps partiel ou à temps complet) ou souhaitant travailler davantage, mais ne recherchant pas d'autre emploi.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : actifs occupés à temps partiel de 15 ans ou plus

LISTE DES PARTICIPANTS

Béatrice AVOT	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Hélène BARILLOT	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Mélanie BELLOT	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Mickael CATTIAU	Hôtel de ville	Chargé de mission politique de la ville	NANTES
Anne COLDEFY	Rennes Métropole	Vice présidente de Rennes Métropole	RENNES
Claudine COULON	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Danièle COURANT LABIDI	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Laurence DIVERRES	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Lydie DRIVET	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Pascale FICAMOS PEZZUTI	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Célia GANTHIER	Agglomération	Coordinatrice Réussite éducative	LAVAL
Magali GIROU	Hôtel de ville	Agent de développement	NANTES
Nicole GRAVOT	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Claire GERY	Parabougé	Coordinatrice	RENNES
Alexandre GUEREMY	Hôtel de ville	Agent de développement	NANTES
Michel GUERIN	Start Air	Médiateur-Entreprise	RENNES
Fleur GUESNE	Agglomération	Animatrice jeunesse	LAVAL
Brian HENFREY SMITH	Conseil Général 44	Assistant sociale	NANTES
Chantal HERISSE	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Françoise KHANFAR	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Marie Odile LEBRETON	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Marie LEMEE	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Frédéric MAIGNAN	Conseil Général 44	Assistant sociale	NANTES
Cécile MOREL	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Nelly MORNET	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Claire MORNET	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Fabienne MOUGEOT HENRIET	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Béatrice ORAIN	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES

Françoise PAILLARD	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Christine QUINQUIS	Conseil Général 44	Reponsable dispositif RMI	NANTES
Françoise RADIN	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Michelle RELET	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES
Dominique RENAULT	Archipel Habitat	Chargé de médiation	RENNES
Michèle TERESE	Agglomération	Agent de développement Santé	LAVAL
Isabelle WADOUX	Conseil Général 44	Assistante sociale	NANTES

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA PROBLÉMATIQUE DES TRAVAILLEURS PAUVRES

7 millions de travailleurs pauvres : La face cachée des temps modernes. Jacques Cotta, Editions Fayard, 2006, 375 p.

Les actifs en situation de pauvreté : quelles expériences de la pauvreté ? Cahier de recherche n°227, Elodie David, Anne Dujin, Christine Olm, Marie-Odile Simon, novembre 2006,

Téléchargeable www.credoc.fr/pdf/Rech/C227.pdf

Atlas des nouvelles fractures sociales en France : les classes moyennes oubliées et précarisées. Christophe Guilluy, Christophe Noyé, Editions Autrement, 2004

Au possible nous sommes tenus : la nouvelle équation sociale. Rapport de la Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté présidée par Martin Hirsh, avril 2005, 116 p.

Téléchargeable <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000264/0000.pdf>

Chômage, sous-emploi et précarité. Femmes, genre et sociétés, L'Etat des savoirs, Editions La découverte, Maruani M. et Meulders D., 2005, pp. 227-236.

Code des droits contre l'exclusion. Martin Hirsch, Denis Chemla, Editions Dalloz, 2006,

Combattre l'exclusion. Des bureaux de bienfaisance aux CCAS, une histoire de l'action sociale de proximité. Alain Borderie, 2006, 105 p.

Téléchargeable sur www.unccas.org

Conditions de vie et accès à l'emploi

des bénéficiaires de minima sociaux. Données Sociales, Pla A., Insee, 2006, pp. 333-342.

L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord. Travail, Genre et sociétés, n°1, Concialdi P., Ponthieux S., 1999, pp. 23-41.

L'Etat des inégalités en France en 2007. Louis Maurin, Patrick Savidan, Observatoire des inégalités, Editions Belin, 2006, 256 p.

Fractures territoriales : les pauvretés se concentrent. Territoires n°483, décembre 2007, pp. 19-36

La France des travailleurs pauvres. Economie Politique, n°26, 2005, pp.7-77.

La France invisible. Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, Jade Lindgaard, Editions La Découverte, octobre 2006, 647 p.

Géographie de la pauvreté 2006, rapport statistique. Secours catholique, novembre 2007, 40 p.

Téléchargeable www.secours-catholique.asso.fr/telechargements/rapport_statistique_2006.pdf

La machine à exclure. Les faux-semblants du retour à l'emploi. Noëlle Burgi, Editions La Découverte, 2006, 266 p.

Mesurer la pauvreté aujourd'hui, Economie & Statistique, n° Spécial 308-309-310, Insee, 2000

Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités. Insee Première, n° 1162, octobre 2007, 4 p.

Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, Volume « les travaux de l'observatoire », La documentation française, 2002

La pauvreté monétaire, la pauvreté et indicateurs de conditions de vie, Revenus & Patrimoine des ménages. Synthèses, n° 47, Insee, mars 2001.

Quelle carrière professionnelle pour les salariés non qualifiés ? Données Sociales, Insee, Alonzo P., Chardon O., 2006, pp. 265-272.

La santé des plus pauvres. Insee Première, n°1161, octobre 2007, 4 p.

La société française et ses pauvres, PUF, Recherches politiques, Paugam S., 1993

Sociologie des chômeurs. Didier Demazière, coll. Repères, Editions La découverte, 2006.

Le travail à temps partiel : un marché de dupes ? Angeloff T., Editions La découverte, Syros, 2000

Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux. Economie & Statistique, n° 335, Insee, Lagarenne C., Legendre N., 2000

Les travailleurs pauvres en France, Julien Damon. Futuribles n° 333, septembre 2007, pp. 5-17

Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie. Travail, Genre et sociétés, n°11, Ponthieux S., 2004, pp. 93-107.

Vies ordinaire, vies précaires. Guillaume Leblanc, Seuil, mars 2007

Les voix de la pauvreté. L'emploi et le chômage dans l'Union européenne. EAPN, Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2006

Téléchargeable sur www.eapn.org/code/fr/publ_detail.asp?pk_id_content=2069

Quelques sites internet

www.bip40.org

Site Internet sur les inégalités sociales, géré par des chercheurs en sciences sociales.

www.eapn.org

Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

www.fnars.org

Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

www.inegalites.org

Observatoire des inégalités

www.insee.fr

Institut national de la statistique et des études économiques